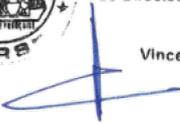


*Bureau syndical du
 20 mai 2021*

DELIBERATION N° 2021-05-026
**Autorisation de signature de la convention multi-partenariale dans le cadre du
 projet pilote pour la collecte des emballages hors foyer**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatorze mai par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier, Président de séance Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	6	6	
<p>Présents : POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et NEGRONI Jérôme.</p>			
<p>Absents : GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p>			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 26/05/2021 et de la publication de l'acte le: 26/05/2021			 <p style="font-size: small;">pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p style="font-size: small;">Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210520-2021-05-026-DE
 Date de télétransmission : 26/05/2021
 Date de réception préfecture : 26/05/2021

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose,

Afin d'améliorer les performances de tri sur les différents campus de l'Université de Corte et les lieux de vie étudiante connexes, les différents partenaires concernés, la Communautés de Communes du Centre Corse, le SYVADEC, l'Université de Corse et le Crous ont décidé de travailler ensemble au déploiement d'un dispositif de tri spécialement adapté aux différents lieux de la vie étudiante et à leurs occupants.

La force de ce projet commun réside en la capacité des partenaires à compléter la dimension technique par un volet pédagogique riche, afin d'impliquer davantage le public cible. Plusieurs axes ont été définis et seront proposés aux étudiants dès la rentrée de septembre 2021, pour les faire travailler sur la thématique de l'économie circulaire par le prisme des déchets : tri, valorisation locale et plus généralement toutes les thématiques de l'économie circulaire (éco-conception, réemploi, économie de la fonctionnalité...).

Afin de mettre en œuvre cette démarche partenariale, il est nécessaire de conclure une convention multipartite fixant les différentes obligations de chaque partenaire selon ses compétences, les flux financiers dans le cadre de portage de projet auprès d'organismes, la répartition des dépenses liées à ce projet et le calendrier du projet

Il est demandé aux membres du bureau de bien approuver la candidature du Syvadec pour cet appel à manifestation d'intérêt, d'approuver la convention multi partenariale proposée et d'en autoriser la signature

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant l'opportunité de développer une action multi partenariale contribuant à l'augmentation des tonnages valorisés

Considérant la synergie de communauté de communes du centre Corse, l'Université de Corse ,du Crous et du Syvadec pour mettre en œuvre des actions communes sur la transition écologique

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-026-DE Date de télétransmission : 26/05/2021 Date de réception préfecture : 26/05/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le partenariat proposé
- Approuve les termes de la convention jointe à la présente
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer ladite convention
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président,
Le Vice président



Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210520-2021-05-026-DE
Date de télétransmission : 26/05/2021
Date de réception préfecture : 26/05/2021